

Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, adjoint, CHARPENTIER Jocelyne, BESNARD Jacques, BRIAND Claude, conseillers délégués, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, FORTIN Marcel, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle.

Etaient absents : TALLEC Christa, adjointe, MORICE Anne-Marie, LE VAILLANT Nicolas, MOYNAT DANET Isabelle Marie-Noëlle BARIOU a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 03 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10 : Votants : 10

N° : 2018 - 70

Thème : Subventions

Objet : Demande de subvention DETR 2019 –

Aménagement du bourg (Equipement de sécurité)

Monsieur le Maire informe que la demande de DETR (Dotation D'équipement des Territoires Ruraux) concernant l'aménagement du bourg (équipements de sécurité) est à solliciter avant le 14 décembre 2018 et il demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité dans le bourg.

Le montant global des travaux (maîtrise d'œuvre, travaux de terrassement et de voirie, espaces verts, assainissement) s'élève à 558 565.75 € €HT (670 278.90 €TTC) : la partie travaux subventionnable concernant la DETR est de 390 712.50 €HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de s'engager sur la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité dans le bourg (plan de financement joint)
- demande à Monsieur le Maire de solliciter la DETR 2019 pour la partie subventionnable des travaux.

N° : 2018 - 71

Thème : Acquisitions

Objet : Acquisition d'un terrain

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition de Madame CHARPENTIER Annick qui souhaite céder une parcelle à la commune pour un montant de 24 462 € (8 154 m² * 3 € le m² = 24 462 €) Le terrain concerné est :

- Parcelle AB293 sise rue du Petit Chemin d'une superficie de 8 154 m²

La commune pourrait l'acquérir pour faire une réserve foncière, la parcelle étant située dans une future zone à urbaniser inscrite au PLU (zone 2AU) Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'acquisition de cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée AB293 (8 154 m²) appartenant à Madame CHARPENTIER Annick au prix de 3 € le m² soit 24 462 €,
- choisit Maître PATARD Karine, notaire à SAINT MEEN LE GRAND, pour la rédaction des actes et les formalités liées à cette acquisition,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et tous les documents liés à cette acquisition.

N° : 2018 - 72

Thème : Droit de préemption urbain

Objet : DPU parcelles AB 305/460

Monsieur le Maire présente la demande de Maître Géraud MOINS, notaire à MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit des parcelles AB 305/460 (31, rue de Brocéliande) située dans le périmètre du DPU.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter les parcelles AB 305/460.

N° : 2018 - 73

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Admission en non valeur

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du recouvrement des sommes dues par des familles au titre de l'exercice 2017 la Trésorerie demande l'admission en non-valeur des titres 254, 406 et 437 pour un montant de total de 16.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'admission en non-valeur pour une somme total de 16.50 € (2017 – T 254 / 2017 – T406 / 2017 – T437).

N° : 2018 - 74

Thème : Convention

Objet :

Renouvellement de la convention Ecogarde

Monsieur le Maire rappelle au conseil le dispositif Ecogarde qui est une association de protection de l'environnement investie d'une véritable mission de service public. Elle cherche à améliorer concrètement la protection du patrimoine naturel grâce à des actions de surveillance, de valorisation, de sensibilisation, de médiation et de prévention auprès des usagers de la nature.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement de cette convention. Le coût de l'adhésion est de 100 € et la prestation de mise à disposition d'écogardes de 1 008.80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler son adhésion au dispositif Eco Garde pour une année à compter du 1^{er} décembre 2018 pour un montant de 100 €
- approuve la convention d'adhésion du dispositif Eco Garde,
- accepte la prestation « mise à disposition d'écogardes » pour un montant de 1 008.80 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le devis de la prestation.

N° : 2018 - 75

Thème : Subventions

Objet : Subvention exceptionnelle

Ecole de MUEL

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de subvention exceptionnelle de l'école de MUEL pour réaliser un voyage scolaire. Le montant de la demande est de 2 000 €. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser à l'école de MUEL (OCCE) une subvention exceptionnelle de 2 000 €

N° : 2018 - 76

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n° 7

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n° 7

DF : Ch 65 compte 6574 : + 2 000 €

DF : Ch 012 compte 6411 : - 2 000 €

N° : 2018 - 77

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n° 8

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n° 8

DI : compte 2318 op 107 : + 3 000 € / DI : compte 2313 op 102 : - 2 000 €

DI : compte 2318 op 133 : + 2 500 € / DI : compte 2111 op 114 : - 2 000 €

DI : compte 2315 op 112 : + 4 000 € / DI : compte 2313 op 127 : - 500 €

DI : compte 2183 op 112 : + 2 000 € / DI : compte 2313 op 111 : - 7 000 €

N° : 2018 - 78

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Thème :

Environnement

Objet :

Dégrèvement part assainissement

Monsieur le Premier Adjoint présente la requête de Monsieur MINIER Marcel concernant une fuite d'eau sur la partie privative de son installation au n°12 rue de Brocéliande. La consommation facturée a été de 127 m3.

Monsieur MINIER Marcel demande à être exonérée de la taxe d'assainissement (part communale) pour l'excédent de consommation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, considérant que l'excédent ne sait pas déversé dans le réseau d'assainissement, décide de procéder au remboursement à Monsieur MINIER Marcel pour **165.10 €HT** (1.30 €HT * 127 m3).

N° : 2018 - 79

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n° 9

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n° 9

DF : Ch 65 compte 6574 : - 1 500 €

DF : Ch 012 compte 6413 : + 1 500 €

Délibérations 2018 – 70 à 2018 – 79

MINIER Marcel		POIRIER Jean-Luc	
TROCHU Pierre		CARRISSANT Pierrick	
TALLEC Christa		LE VAILLANT Nicolas	
MORICE Anne-Marie		FORTIN Marcel	
BESNARD Jacques		MOYNAT DANET Isabelle	
CHARPENTIER Jocelyne		MAILLARD Sylvie	
BRIAND Claude		BARIOU Marie-Noëlle	